

Séance du lundi 27 août 2018

Compte-rendu affiché le : 03 septembre 2018

Date de la convocation du Conseil Municipal et affichage: 20 août 2018

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 15

Président : Monsieur Albert COCHET, Maire.

Membres présents à la séance : Mmes et MM. Albert COCHET, Bernard RICCI, Denis MOSSAZ, Pascale BOSSON, Bérengère ANDRE, Christiane ZAGAGNONI, Marguerite GROS, Joël PRUDHOMME, Edith BRUNET, Michèle PIDOUX, Sophie SELLIER, François ORTEGA, Laurent CARREZ.

Excusés : Philippe FROQUET ayant donné procuration à Denis MOSSAZ, Sébastien TOUCHARD.

Secrétaire : Mr Denis MOSSAZ est désigné Secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la majorité de ses membres en exercice, sous la présidence de M. Albert COCHET, Maire de la commune d'Injoux-Génissiat, pour procéder à l'examen des différents points inscrits à l'ordre du jour.

La séance est ouverte à 18 h 30.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :
- Décision Modificative n° 2 – Budget Général de la commune.

Approbation du compte rendu de la dernière séance

Le compte rendu de la dernière séance du conseil en date du 18 juin 2018 est à approuvé à l'unanimité.

1 – PADD du PLUiH : Présentation et débat sur les orientations générales

Dans le cadre de la révision du SCOT et de l'élaboration du PLUiH, les élus ont pris connaissance du Projet d'Aménagement et de développement Durable (PADD) qui a été présenté par Mme Véronique HERBERT de la CCPB.

Ce document fixe les orientations quant aux politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protections des espaces et de préservation écologique. Il définit également les orientations en ce qui concerne l'habitat, les transports, les réseaux d'énergie et de communications ainsi que le développement économique et les loisirs.

En fin de séance, les élus ont pris acte de la tenue du débat sur les orientations générales de ce PADD.

2 – CCPB : Modification des statuts

Le conseil municipal approuve la modification des statuts de la CCPB (article 8) en ce qui concerne les compétences déléguées par les communes membres. Les modifications portent sur les éléments suivants :

- Le lien entre les actions du parc national du haut Jura et du Syndicat du Haut Rhône et la compétence GEMAPI,
- Reformulation de la compétence relative à la politique du logement et du cadre de vie
- Intégration du projet de cinéma miniplexe dans le cadre de la compétence « Construction, entretien, fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »
- Modification de la compétence « service à la population » permettant à la CCPB de lancer les études concernant le projet de construction d'arène sportive.
- Inscription des projets de mobilité douce et voies vertes (axes de mobilité douces structurants du Pays Bellegardien reconnus d'intérêt communautaire) dans la compétence « Création, aménagement et entretien de la voirie ».
- Inscription d'actions de promotion, d'organisation et de gestion de moyens de transports alternatifs dans la compétence « Transports et Mobilité ».
- Modification de la compétence « Zone d'Activité Economique », notamment en terme de gestion des réseaux).

3 – Groupe scolaire : demande de subvention

Le cabinet INSOLITES ARCHITECTURES a remis le document correspondant à la phase APD (Avant-projet Définitif) qui comporte notamment le chiffrage des travaux dont le montant total s'élève à 2 843 200 €. Le conseil municipal autorise le maire à déposer les dossiers de demande de subventions correspondantes.

4 – ONF : Programme travaux 2019

Pour l'année 2019, l'ONF propose d'exploiter la parcelle n° 7 pour un volume présumé réalisable de 899 m3 sur 9.1 ha. Le mode de commercialisation choisit par ONF est la vente de bois façonné. Le conseil municipal approuve l'état d'assiette 2019 tel que proposé par l'ONF.

5 – SEMCODA : Approbation du rapport de gestion 2017

La commune d'Injoux-Génissiat est actionnaire de la SEMCODA. A ce titre, les élus doivent se prononcer sur le rapport de gestion de l'année N-1. Le conseil municipal émet un avis favorable quant au rapport d'activité 2017.

6 – Projet de vente d'un logement communal

Le conseil municipal approuve la vente du logement situé 4 route des espagnols conformément à l'estimation faite par une agence immobilière indépendante, et autorise le maire à entreprendre toutes les démarches relatives à cette vente.

7 – Compte rendu des délégations du maire

Le conseil municipal approuve la décision modificative n° 2 dont les modalités sont les suivantes :

Virement de crédits

- | | |
|-------------------------------------------------------------------|------------|
| - Chapitre 020 / Dépenses imprévues | - 13 680 € |
| - Chapitre 21/Opération 90 Acquisition de matériel / Article 2188 | + 13680 € |

8 – Compte rendu des délégations du maire

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'il a prises dans les domaines suivants :

- *Commandes et marchés publics*
- *Baux et locations*

9 - Questions diverses

- ☐ Renouvellement des photocopieurs de la mairie et des écoles auprès de la société Rex Rotary
- ☐ Incidence de l'arrêt des TAP sur le temps de travail des ATSEM – Nouvelle organisation transitoire jusqu'à la fin de la construction de la nouvelle école.

Interventions à la bibliothèque pour diverses missions d'aide et d'animation les mercredi et vendredi.

- ☐ PPIRE (Protection des captages) – La consultation a été déclarée infructueuse. Un nouveau marché sera relancé générant un retard d'environ 6 mois sur le début des travaux.

- Dates à retenir : La prochaine date de réunion du conseil municipal est fixée au : 08 octobre 2018

La séance est levée à 21h45.